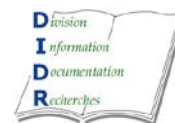


2 novembre 2018



La procédure judiciaire dans l'affaire du 28 septembre 2009

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Le contexte de l'époque et son évolution	3
2. Point d'étape de la procédure.....	3
3. Organisation logistique du procès	6
3.1. Le comité de pilotage	6
3.2. Lieu du procès	6
3.3. Budget	7
3.4. Perspective de la tenue du procès.....	7
Bibliographie	8

Résumé :

La culture de l'impunité et les pesanteurs de l'administration n'ont pas épuisé tous les espoirs des victimes du 28 septembre 2009 qui continuent de réclamer un procès pour les quelques inculpés par la justice guinéenne, sous l'œil attentif de la Cour pénale internationale. Malgré la mise en place d'un comité de pilotage en avril 2018 et d'un budget pour financer la procédure, il apparaît désormais de moins en moins probable que le procès puisse se tenir entre les législatives prévues au premier semestre 2019 et l'élection présidentielle prévue à la fin 2020.

Abstract:

The culture of impunity and the delays in the administration have not exhausted all the hopes of the victims of September 28, 2009 who continue to demand a trial for the few accused by the Guinean justice, under the watchful eye of the Court international criminal law. Despite the establishment of a steering committee in April 2018 and a budget to finance the procedure, it is now less and less likely that the trial can be held between the legislative elections scheduled for the first half of 2019 and the presidential elections scheduled for the end of 2020.

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

1. Le contexte de l'époque et son évolution

Le décès du président Lansana Conté le 22 décembre 2008, a été suivi par un coup d'Etat. La transition qui s'est mise en place avec la junte militaire a été dirigée par le capitaine Moussa Dadis Camara (Conseil national pour le développement et la démocratie, CNDD). « Cette période est décrite par de nombreux interlocuteurs comme un chaos économique et politique qui a conduit aux événements traumatiques du massacre du stade du 28 septembre ».¹

Le 28 septembre 2009, les forces vives de l'opposition guinéenne se sont réunies dans le stade du 28 septembre pour manifester leur opposition à la candidature de Moussa Dadis Camara à l'élection présidentielle qu'il organisait. La répression violente de ce rassemblement a fait 157 victimes et de très nombreux blessés. Une centaines de femmes ont été violées par des militaires.²

Ces événements ont été unanimement condamnés par la communauté internationale. Les procédures pour la tenue d'un procès sont en cours d'après l'Association des victimes, parents et amis du 28 septembre (AVIPA) rencontrée en novembre 2017 lors de la mission de l'OFPPRA et de la CNDA.³

Après une tentative d'assassinat par son aide de camp, le 3 décembre 2009, Moussa Dadis Camara et le Général Sékouba Konaté ont signé à Ouagadougou, sous l'égide du président Blaise Compaoré, une déclaration conjointe, le 15 janvier 2010, pour définir les modalités de la transition guinéenne. Une enquête a alors pu être ouverte et se poursuivre après la première élection présidentielle démocratique en Guinée en 2010. Alpha Condé a été proclamé président de la République de Guinée au terme de cette élection et il a été réélu pour un second mandat de 5 ans à l'issue de l'élection de 2015.⁴

2. Point d'étape de la procédure

Plusieurs associations dont la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme (OGDH) et l'Association des victimes, parents et amis du 28 septembre 2009 (AVIPA), qui se sont portées partie civile, ont réclamé la clôture de l'instruction judiciaire et l'ouverture du procès.⁵

L'instruction judiciaire initiée en février 2010 s'est terminée fin 2017, mais la procédure judiciaire s'éternise, ce qui décourage les victimes.⁶ L'information judiciaire s'est clôt en novembre 2017. La société civile guinéenne et les organisations de défense des droits de l'Homme suivent avec attention l'avancée de cette procédure, mais neuf années plus tard, « les familles des victimes attendent toujours un procès ».⁷

¹ OFPPRA-CNDA, « Rapport de mission en Guinée du 7 au 18 novembre 2017 », OFPPRA, février 2018.

² NOSSITER Adam, "In a Guinea Seized by Violence, Women Are Prey", *New York Times*, 05.10.2009.

³ OFPPRA-CNDA, février 2018, *op.cit.*

⁴ *Ibid.*

⁵ CANTENER Anne, « Guinée : neuf ans après le massacre du stade du 28-Septembre, le désir de justice », RFI, 28.09.2018.

⁶ *Ibid.* ; AFP, « Massacre de 2009 en Guinée : les ONG réclament la clôture de l'instruction d'ici deux mois », *Jeune Afrique*, 29.07.2017.

⁷ CANTENER Anne, 28.09.2018, *art.cit.*

Dès la transition, le général Konaté avait mis sur pied un pôle de trois juges (MM. Diawara, Barry et Bah).⁸ La procédure a permis de recueillir 15 témoignages, d'auditionner plus de 430 victimes.⁹ Outre l'ex-président de la junte, le Capitaine Moussa Dadis Camara, militaire de l'armée de terre, inculpé en 2015 par la justice guinéenne, qui est toujours en liberté au Burkina Faso¹⁰, l'instruction du dossier a permis d'inculper 13 personnes dont plusieurs exercent toujours d'importantes fonctions officielles :

- Le Commandant (devenu Colonel) Moussa Tiégboro Camara, gendarme, était ministre chargé de la lutte contre la drogue et le grand banditisme Aujourd'hui, il est libre et occupe les fonctions de directeur de l'Agence nationale chargée de la lutte contre le trafic de drogue, la criminalité organisée et le terrorisme, ayant rang de ministre. Il a été inculpé le 1^{er} février 2012, a comparu devant les juges d'instruction en charge de l'enquête le 8 février 2012.¹¹ Il a « été mis en cause par le rapport de la commission d'enquête internationale des Nations unies comme étant l'un des principaux responsables des graves violations des droits de l'Homme perpétrées au stade le 28 septembre et dans les jours qui ont suivi ». ¹² Il est actuellement libre et occupe les fonctions de secrétaire d'Etat chargé des services spéciaux, de la lutte anti-drogue, et du crime organisé.
- Le Colonel Abdoulaye Cherif Diaby, médecin militaire, ministre de la Santé et de l'hygiène publique au moment des faits. Il a été inculpé le 13 septembre 2012.¹³ Selon le rapport de la Commission d'enquête des Nations unies, il a empêché les très nombreuses victimes qui affluaient vers l'hôpital Donka, d'être pris en charge médicalement. Il aurait également « facilité la prise de contrôle des hôpitaux par les militaires, où les crimes se sont poursuivis ». Il est libre mais placé sous contrôle judiciaire.¹⁴
- Le Lieutenant-colonel (devenu Colonel) Claude Pivi (alias Coplan) était ministre chargé de la sécurité présidentielle en 2009. Actuellement libre, il occupe les fonctions de chef de la sécurité présidentielle, il a rang de ministre.¹⁵
- Le Lieutenant (devenu lieutenant-colonel) Blaise Guemou est gendarme. Il est actuellement chef de l'une des patrouilles anti-drogue et proche de Tiégboro.¹⁶
- Le gendarme Ibrahima Camara dit Kalonzo est libre mais placé sous contrôle judiciaire.¹⁷

Parmi les inculpés, certains sont en détention préventive à la Maison centrale de Conakry, en dehors des délais légaux :

⁸ Entretiens menés par la mission de l'Ofpra et de la CNDA en Guinée en novembre 2017.

⁹ BAH Hadjiratou, « Justice : Neuf ans après les massacres du 28 septembre, les victimes attendent toujours que justice soit faite », *La Guinée Info*, 29.09.2018.

¹⁰ DIALLO Mariam, « Affaire 28 septembre : Qui empêche Dadis de venir à Conakry ? », *KabaBachir*, 08.06.2018 ; AFP, 29.07.2017, art.cit.

¹¹ *Human Rights Watch*, « Guinée : Progrès dans l'enquête sur le massacre de manifestants », 09.02.2012 ; *Slate Afrique*, « Guinée - Un ministre qui tombe pour le massacre du 28 septembre 2009 au stade de Conakry », 09.02.2012.

¹² *Justice Guinée*, « La procédure judiciaire », sd.

¹³ ROGER Benjamin, « Massacre du 28 septembre en Guinée : trois ans après, les victimes se souviennent », *Jeune Afrique*, 28.09.2012.

¹⁴ *Justice Guinée*, sd, art.cit.

¹⁵ CHATELOT Christophe, « En Guinée, un massacre sans procès », *Le Monde*, 18.10.2018.

¹⁶ ONU, « Rapport de la Commission d'enquête internationale chargée d'établir les faits et les circonstances des événements du 28 septembre 2009 en Guinée », 18.12.2009.

¹⁷ *Ibid.*

- Le Lieutenant (devenu Commandant) Aboubakar Diakité (alias Toumba), aide de camp de Moussa Dadis Camara, médecin militaire. Il est détenu depuis mars 2017, après avoir été en fuite au Sénégal pendant 7 ans. Son état de santé est actuellement sujet d'inquiétude quant à sa capacité à pouvoir comparaître à un procès.¹⁸
- Le Lieutenant Marcel Guilavogui, militaire de l'armée de terre, était l'adjoint de Toumba et commandant en second de la garde présidentielle. Il est détenu à la maison centrale de Conakry depuis 2010.
- L'Adjudant Cécé Raphaël Haba, aide de camp de Toumba et membre de la garde personnelle de Dadis Camara. Il est détenu depuis 2010.
- Le Commandant de gendarmerie Moussa Keita (devenu lieutenant-colonel) est détenu à la maison centrale de Conakry depuis 2013. Lors des faits, il était secrétaire permanent du CNDD.¹⁹
- Alpha Amadou Balde est gendarme. Il est détenu à la maison centrale de Conakry depuis 2010. Lors des faits, il était membre de la garde présidentielle. Il est considéré avoir été choisi pour intégrer la garde présidentielle pour ses compétences informatiques et en raison de sa proximité avec Toumba.²⁰
- Paul Mansa Guilavogui, dit Sergent Paul est sergent de l'armée de terre. Il est détenu à la maison centrale de Conakry depuis 2015. Lors des faits, il était en fonction au camp Koundara.²¹

Au début du mois de janvier 2018, le pôle des juges en charge de l'instruction du massacre du 28 septembre a prononcé un non-lieu en faveur de 2 inculpés :

- Le Général Mathurin Bangoura, inculpé en 2015, nommé gouverneur de Conakry depuis le printemps 2016, qui était un membre influent du CNDD au moment des faits.
- Le Capitaine de gendarmerie Bienvenue Lamah, gendarme au bureau des investitures judiciaires de l'état-major de la Gendarmerie, qui a été soupçonné de diriger une milice ayant activement participé au massacre.²²

Les juges ont estimé que les charges n'étaient pas suffisantes pour les faire comparaître devant le tribunal de première instance de Dixinn. Les avocats des parties civiles, parmi lesquelles se trouve Cellou Dalein Diallo, chef de file de l'opposition, ont fait appel de ces décisions.²³

Le 30 avril 2013, un gendarme a été inculpé pour viol. Il a été auditionné par le juge d'instruction le 6 mai 2013.²⁴

¹⁸ *Investigator*, « Exclusif : Massacres 28 septembre, une mission de la CPI à Conakry (les raisons) », 12.10.2018.

¹⁹ *Koaci*, « Conakry : La chasse aux sorcières a commencé, Moussa Keita sous les verrous », 31.01.2010 ; DIALLO Thierno A, « Arrestation du colonel "Dadis ou la mort" Moussa Keita », *Guinée Libre*, 30.01.2010.

²⁰ ONU, 18.12.2009, *op.cit.*

²¹ *Ibid.*

²² *Investigator*, 12.10.2018, *op.cit.* ; OFPRA-CNDA, février 2018, *op.cit.*

²³ SOW Abdoulaye Oumou, « Massacre du 28 septembre : des recours contre le non-lieu en faveur du Général Mathurin et Cie », *Guineematin*, 14.01.2018.

²⁴ AFP, "First rape indictment over 2009 Guinea stadium massacre", 10.05.2013 ; *Justice Guinée*, « Guinée / Affaire du 28 septembre 2009 : Un gendarme arrêté et inculpé pour viol, une première en Guinée », 10.07.2013.

Le ministre de la sécurité publique et de la protection civile et numéro 2 du CNDD. Il est actuellement libre mais placé sous contrôle judiciaire.²⁵

Un grand absent de cette procédure est l'ancien ministre de la Défense et numéro 3 du régime en 2009 : le général Sékouba Konaté qui réside en France. Malgré la Commission rogatoire reçue en octobre 2017 par Paris, et la plainte des victimes déposée en Guinée, jugée non recevable, il n'a jamais été entendu par les juges ni inculpé.²⁶

3. Organisation logistique du procès

3.1. Le comité de pilotage

L'arrêté N°/2018/3173/MJ/CAB du 9 avril 2018 a mis en place un comité de pilotage présidé par le ministre de la Justice et garde des Sceaux (Me Cheick Sako) pour organiser le procès.²⁷ Il s'agit en effet d'organiser un procès historique comme il n'y en a jamais eu en Guinée. Cela implique des financements, un lieu dédié et un dispositif spécifique de protection des juges, des témoins et des victimes lors des audiences.²⁸

La réunion de ce comité de pilotage est prévue sur une base hebdomadaire pour faire le point sur le chronogramme et décider de façon consensuelle des mesures à prendre pour la tenue du procès.²⁹ Ce comité rassemble douze personnes autour du ministre de la Justice :

- 2 représentants du ministère de la Justice,
- 1 représentant de la Cour suprême,
- 1 représentant du parquet général de la Cour d'appel de Conakry,
- 1 représentant de la police,
- 1 représentant de la gendarmerie,
- 1 membre de la société civile,
- 4 membres de la communauté internationale (PNUD, Haut-commissariat aux droits de l'homme, Union européenne, ambassade des Etats-Unis)³⁰

Depuis sa création, le comité de pilotage ne s'est réuni que trois fois : en juin, le 1^{er} août 2018 et le 19 octobre 2019. La date du prochain comité de pilotage est fixée au 9 novembre 2018.³¹

3.2. Lieu du procès

²⁵ BARRY Diawo, « Massacre du 28 septembre 2009 : le ministre guinéen de la Justice promet un procès pour 2016 », *Jeune Afrique*, 01.10.2015 ; FIDH, « Guinée, le temps de la justice ? », *Rapport N°659f*, Mai 2015.

²⁶ RFI, « Massacre du 28-Septembre en Guinée : on s'achemine vers un procès », 11.11.2017.

²⁷ Amnesty International, « Guinée : Neuf ans après le massacre du 28 septembre, rendre enfin justice », 27.09.2018 ; FIDH, « Un arrêté ministériel lance les préparatifs du procès du massacre du stade de Conakry », 13.04.2018.

²⁸ RFI, « Massacre du 28-Septembre en Guinée: le comité de pilotage est créé », 13.04.2018.

²⁹ Amnesty International, 27.09.2018, *op.cit.*

³⁰ *Guinée News*, « Procès du 28 septembre 2009 : "Des avancées significatives..." (Ministre) », 27.09.2018.

³¹ *Ibid.* ; Amnesty International, 27.09.2018, *op.cit.* ; KEPLER Elise, « Massacre du 28 septembre 2009 : le moment est venu de polariser l'attention sur la Guinée », *Human Rights Watch*, 22.10.2018 ; *Guinée News*, 27.09.2018, art.cit. ; *Conakry le Mag*, « Justice comité de pilotage du procès du 28 septembre 2009 », 20.10.2018.

Jusqu'à l'été 2018, il était question de délocaliser le procès en province, mais la présidente de l'AVIPA y était fortement opposée car cela aurait été une contrainte supplémentaire pour les victimes et les témoins alors que les faits se sont déroulés à Conakry.³²

En août 2018, le ministre de la justice, Cheick Sako, a déclaré que le procès se tiendra dans l'ancien cinéma Liberté à Conakry, afin que la vie judiciaire ne soit pas perturbée par un procès qui durera entre 3 et 6 mois.³³

3.3. Budget

Est inscrit dans la loi de finances 2019 une ligne spécifique de 60 milliards de francs guinéens (près de 6 millions d'euros) pour financer le procès (sur un total théorique de plus de 78 milliards de francs guinéens évalués par les autorités, soit environ 8 millions d'euros). Les Etats-Unis ont annoncé une contribution d'environ 1,4 millions d'euros, et l'Union européenne de 400.000 euros.³⁴

3.4. Perspective de la tenue du procès

Depuis octobre 2010, la Cour pénale Internationale (CPI) a ouvert un examen préliminaire sur le massacre du 28 septembre 2009, qualifié de crime contre l'humanité.³⁵ Outre la question du financement du procès, il faut noter que la procédure n'est pas close car la Cour suprême n'a pas encore rendu son arrêt, à la suite d'un pourvoi exercé tant par certaines victimes que par certains inculpés, contre l'arrêt de la chambre de l'instruction.³⁶

La réunion du comité de pilotage du mois du 19 octobre 2018 est intervenue une semaine après la visite à Conakry de deux représentants du bureau du procureur de la Cour pénale internationale (CPI) qui suit de près l'avancée de la procédure.³⁷

³² BAH Korika, « Dossier 28 Septembre 2009 : La Présidente de l'AVIPA n'est pas favorable à une éventuelle délocalisation du procès », *Actualité féminine*, 07.08.2018.

³³ *Conakry le Mag*, 20.10.2018, art.cit. ; AFP, « Massacre de 2009 en Guinée : Près de 8 millions d'euros prévus pour le procès à Conakry », *Aujourd'hui en Guinée*, 22.10.2018.

³⁴ *Ibid.* ; RFI, « Massacre du 28 septembre: la Guinée financera le procès à hauteur de 77% », 20.10.2018.

³⁵ OFPRA-CNDA, février 2018, *op.cit.* ; BARRY Diawo, « Massacre du 28 septembre 2009 en Guinée : deux officiers soupçonnés bénéficient d'un non-lieu », *Jeune Afrique*, 12.01.2018.

³⁶ Entretiens menés par la mission de l'Ofpra et de la CNDA en Guinée en novembre 2017.

³⁷ BARRY Aissatou, « Guinée / massacre du 28 septembre 2009 : un "comité de pilotage" prépare le procès », *JusticeInfo.Net*, 11.06.2018 ; *Investigator*, 12.10.2018, art.cit.

Bibliographie

(Sites web consultés en octobre et novembre 2018)

Documents OFPRA

OFPRA-CNDA, « Rapport de mission en Guinée du 7 au 18 novembre 2017 », OFPRA, février 2018.

https://ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/didr_rapport_de_mission_en_guinee_final.pdf

Organisation des Nations unies

ONU, « Rapport de la Commission d'enquête internationale chargée d'établir les faits et les circonstances des événements du 28 septembre 2009 en Guinée », 18.12.2009.

<http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=4b4f4a902>

ONG

KEPPLER Elise, « Massacre du 28 septembre 2009 : le moment est venu de polariser l'attention sur la Guinée », *Human Rights Watch*, 22.10.2018.

<https://www.hrw.org/fr/news/2018/10/22/massacre-du-28-septembre-2009-le-moment-est-venu-de-polariser-lattention-sur-la>

Amnesty International, « Guinée : Neuf ans après le massacre du 28 septembre, rendre enfin justice », 27.09.2018.

<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2018/09/guinea-years-later-bring-justice-for-september-crimes/>

FIDH, « Un arrêté ministériel lance les préparatifs du procès du massacre du stade de Conakry », 13.04.2018.

<https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/guinee-conakry/un-arrete-ministeriel-lance-les-preparatifs-du-proces-du-massacre-du>

FIDH, « Guinée, le temps de la justice ? », *Rapport N°659f*, Mai 2015.

https://www.fidh.org/IMG/pdf/guinee_rapport_le_temps_de_la_justice.pdf

Justice Guinée, « Guinée / Affaire du 28 septembre 2009 : Un gendarme arrêté et inculpé pour viol, une première en Guinée », 10.07.2013.

<http://justice-guinee.org/?p=795>

Human Rights Watch, « Guinée : Progrès dans l'enquête sur le massacre de manifestants », 09.02.2012.

<https://www.hrw.org/fr/news/2012/02/09/guinee-progres-dans-lenquete-sur-le-massacre-de-manifestants>

Justice Guinée, « La procédure judiciaire », sd.

http://justice-guinee.org/?page_id=372

Médias

AFP, « Massacre de 2009 en Guinée : Près de 8 millions d'euros prévus pour le procès à Conakry », *Aujourd'hui en Guinée*, 22.10.2018.

http://www.aujourd'hui-en-guinee.com/fr_Massacre_de_2009_en_Guinee_pres_de_8_millions_d_euros_prevu.html

RFI, « Massacre du 28 septembre : la Guinée financera le procès à hauteur de 77% », 20.10.2018.

<http://www.rfi.fr/afrique/20181020-guinee-conakry-proces-evenement-28-septembre-2009-cout-financement-etat>

Conakry le Mag, « Justice comité de pilotage du procès du 28 septembre 2009 », 20.10.2018.

<https://conakrylemag.com/justice-comitade-pilotage-procas-28-septembre-2009/>.

CHATELOT Christophe, « En Guinée, un massacre sans procès », *Le Monde*, 18.10.2018.

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/10/18/en-guinee-un-massacre-sans-proces_5371311_3212.html

Investigator, « Exclusif : Massacres 28 septembre, une mission de la CPI à Conakry (les raisons) », 12.10.2018.

<http://investigatorguinee.com/exclusif-massacres-28-septembre-une-mission-de-la-cpi-a-conakryles-raisons/>

BAH Hadjiratou, « Justice : Neuf ans après les massacres du 28 septembre, les victimes attendent toujours que justice soit faite », *La Guinée Info*, 29.09.2018.

<http://laguineenne.info/justice-neuf-ans-apres-les-massacres-du-28-septembre-les-victimes-attendent-toujours-que-justice-soit-faite/>

CANTENER Anne, « Guinée : neuf ans après le massacre du stade du 28-Septembre, le désir de justice », RFI, 28.09.2018.

<http://www.rfi.fr/afrique/20180928-guinee-neuf-ans-massacre-stade-28-septembre-justice>

Guinée News, « Procès du 28 septembre 2009 : "Des avancées significatives..." (Ministre) », 27.09.2018.

<https://www.guineenews.org/proces-du-28-septembre-2009-des-avancees-significatives-ministre/>

BAH Korika, « Dossier 28 Septembre 2009 : La Présidente de l'AVIPA n'est pas favorable à une éventuelle délocalisation du procès », *Actualité féminine*, 07.08.2018.

<http://actualitefeminine.com/dossier-28-septembre-2009-presidente-de-lavipa-nest-favorable-a-eventuelle-delocalisation-proces/>

BARRY Aïssatou, « Guinée / massacre du 28 septembre 2009 : un "comité de pilotage" prépare le procès », *JusticeInfo.Net*, 11.06.2018.

<https://www.justiceinfo.net/fr/tribunaux/tribunaux-nationaux/37675-guinee-massacre-du-28-septembre-2009-un-comite-de-pilotage-prepare-le-proces.html>

DIALLO Mariam, « Affaire 28 septembre : Qui empêche Dadis de venir à Conakry ? », *KabaBachir*, 08.06.2018.

<http://kababachir.com/affaire-28-septembre-qui-empeche-dadis-de-venir-a-conakry/>

RFI, « Massacre du 28-Septembre en Guinée: le comité de pilotage est créé », 13.04.2018.

<http://www.rfi.fr/afrique/20180412-massacre-28-septembre-2009-guinee-comite-pilotage>

SOW Abdoulaye Oumou, « Massacre du 28 septembre : des recours contre le non-lieu en faveur du Général Mathurin et Cie », *Guineematin*, 14.01.2018.

<https://guineematin.com/actualites/massacre-28-septembre-recours-contre-non-lieu-faveur-general-mathurin-cie/>

BARRY Diawo, « Massacre du 28 septembre 2009 en Guinée : deux officiers soupçonnés bénéficient d'un non-lieu », *Jeune Afrique*, 12.01.2018.

<https://www.jeuneafrique.com/509590/politique/massacre-du-28-septembre-2009-en-guinee-deux-officiers-soupconnes-beneficient-dun-non-lieu/>

RFI, « Massacre du 28-Septembre en Guinée : on s'achemine vers un procès », 11.11.2017.

<http://www.rfi.fr/afrique/20171111-guinee-proces-massacre-septembre-2009-stade-justice-victimes>

AFP, « Massacre de 2009 en Guinée : les ONG réclament la clôture de l'instruction d'ici deux mois », *Jeune Afrique*, 29.07.2017.

<https://www.jeuneafrique.com/461976/societe/massacre-de-2009-en-guinee-les-ong-reclament-la-cloture-de-linstruction-dici-deux-mois/>

BARRY Diawo, « Massacre du 28 septembre 2009 : le ministre guinéen de la Justice promet un procès pour 2016 », *Jeune Afrique*, 01.10.2015.

<https://www.jeuneafrique.com/268937/societe/massacre-du-28-septembre-2009-le-ministre-guineen-de-la-justice-promet-un-proces-pour-2016/>

AFP, "First rape indictment over 2009 Guinea stadium massacre", 10.05.2013.

https://www.youtube.com/watch?v=My1vuF-tRs&feature=player_embedded

ROGER Benjamin, « Massacre du 28 septembre en Guinée : trois ans après, les victimes se souviennent », *Jeune Afrique*, 28.09.2012.

<https://www.jeuneafrique.com/174103/politique/massacre-du-28-septembre-en-guinee-trois-ans-apr-s-les-victimes-se-souviennent/>

Slate Afrique, « Guinée - Un ministre qui tombe pour le massacre du 28 septembre 2009 au stade de Conakry », 09.02.2012.

<http://www.slateafrique.com/82519/guinee-inculpation-d%E2%80%99un-ministre-pour-le-massacre-du-28-septembre-2009>

Koaci, « Conakry : La chasse aux sorcières a commencé, Moussa Keita sous les verrous », 31.01.2010.

<https://www.koaci.com/m/arrestation-secretaire-permanent-cnnd-colonel-moussa-keita-4248-i.html>

DIALLO Thierno A, « Arrestation du colonel "Dadis ou la mort" Moussa Keita », *Guinée Libre*, 30.01.2010.

<http://guineelibre.over-blog.com/article-arrestation-du-colonel-dadis-ou-la-mort-moussa-keita-43950154.html>

NOSSITER Adam, "In a Guinea Seized by Violence, Women Are Prey", *New York Times*, 05.10.2009.

<https://www.nytimes.com/2009/10/06/world/africa/06guinea.html>